

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°90 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA ».

Semaine du 18 au 24 décembre 2017



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 24 décembre 2017, au moins 474 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

<i>TABLE</i>	<i>DES</i>	<i>MATIERES</i>
<i>PAGES</i>		
<i>SIGLES ET ABREVIATIONS.....</i>		<i>3</i>
<i>0. INTRODUCTION.....</i>		<i>4</i>
<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME.....</i>		<i>4</i>
<i>I.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET PORTEES DISPARUES.....</i>		<i>4</i>
<i>I.2. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES AGENTS DU SNR, ADMINISTRATIFS ET/OU DES IMBONERAKURE.....</i>		<i>5</i>
<i>I.3. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES IMBONERAKURE ET/OU DES ADMINISTRATIFS.....</i>		<i>5</i>
<i>II. ACTES D'INTIMIDATION PAR DES ADMINISTRATIFS.....</i>		<i>6</i>
<i>III. AUTRES FAITS RAPPORTES.....</i>		<i>6</i>
<i>IV. CONCLUSION.....</i>		<i>8</i>

SIGLES ET ABREVIATIONS

CNDD-FDD : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

ECOFO : *Ecole Fondamentale*

FIDA : *Fonds International de Développement Agricole*

FNL : *Front National de Libération*

PJ : *Police Judiciaire*

PRODEFI : *Programme de Développement des Filières*

SIP : *Société Immobilière Publique*

SNR : *Service National de Renseignement*

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce numéro, des allégations de violations et des violations des droits de l'Homme ont été enregistrées : au moins 3 personnes portées disparues, 4 torturées et 2 arrêtées arbitrairement.

Des jeunes Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD au pouvoir, des agents du SNR, des policiers, des militaires ainsi que des administratifs sont pointés du doigt comme étant les auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas de disparition, de torture et d'arrestation arbitraire dont sont victimes des présumés opposants du 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza.

Le phénomène de justice populaire continue à se manifester dans différents coins du pays.

Le bulletin s'insurge contre l'impunité des crimes qui est accordée aux proches du parti CNDD-FDD. Des membres de ce parti impliqués dans différents crimes jouissent de l'impunité avec une complicité affichée des pouvoirs publics.

Des actes d'intimidation liés au vote du referendum pour le changement de la constitution ont été relevés dans ce bulletin.

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

I.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET PORTEES DISPARUES

Une personne enlevée en commune Nyarusange, province Gitega

En date du 21 décembre 2017, vers 13 heures, sur la colline Nyamazi, commune Nyarusange, province Gitega, Jérôme Irampaye, directeur de l'ECOFO Nyamazi a été enlevé à son domicile par des personnes non identifiées. Selon nos sources sur place, les ravisseurs étaient à bord d'une jeep de type Prado aux vitres teintées et l'ont emmené vers une destination inconnue.

Une personne enlevée en commune Mugongo-Manga, province Bujumbura rural

En date du 18 décembre 2017, vers 19 heures, dans un bistrot situé au centre Rwibaga, sur la colline Rwibaga, zone Jenda, commune Mugongo-Manga, province Bujumbura rural, Félicien Ndiokubwayo, membre du FNL aile d'Agathon Rwaso, de la colline Rutambiro, zone Kankima, commune Mugongo-Manga a été enlevé par des agents du SNR. Selon des sources sur place, Félicien Ndiokubwayo a été embarqué dans une voiture et conduit dans un endroit inconnu.

Une personne enlevée en commune Mukike, province Bujumbura rural

En date du 22 décembre 2017, sur la colline Mutobo, zone Rukina, commune Mukike, province Bujumbura rural, Déo Gahungu a été enlevé par le Major Marius Gahomera alias Gakoryo, commandant du 221 bataillon de Ruyigi opérant en province Bujumbura rural. Selon des sources sur place, Déo Gahungu a été torturé par ce commandant avant d'être enlevé.

1.2. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES AGENTS DU SNR, ADMINISTRATIFS ET/OU DES IMBONERAKURE

Une personne torturée en commune Gatara, province Kayanza

En date du 19 décembre 2017, vers 14 heures, sur la colline Mbirizi commune Gatara, province Kayanza, Bonaventure Ahishakiye, membre du parti FNL aile d'Agathon Rwasa et originaire de la colline Nyarurambi de la même commune, a été arrêté par les agents du SNR. Il était accusé d'avoir sensibilisé les membres du parti FNL aile d'Agathon Rwasa dans la commune Muhanga de voter « NON » lors du référendum pour la révision de la Constitution. Il a été relâché le même jour vers 21 heures, dans un état critique, après avoir été tabassé.

Trois personnes torturées en commune Kiremba, province Ngozi

En date du 19 décembre 2017 vers 21heures, sur la colline Nyamarobe, commune Kiremba province Ngozi, trois membres du parti FNL aile d'Agathon Rwasa dont Jean Bosco Hakizimana, Constantin Minani et Marc Bagenzi, ont été torturés, par des Imbonerakure en complicité avec le représentant du CNDD-FDD dans cette commune, Pascal Sebigo. Selon des sources sur place, ils ont été arrêté par les Imbonerakure anciens combattants du CNDD-FDD, qui ont alors alerte ce représentant. A l'arrivée de ce dernier, ils les ont torturés, leur obligeant d'adhérer au CNDD-FDD.

1.3. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES IMBONERAKURE ET/OU DES ADMINISTRATIFS

Une personne arrêtée en commune et province Kirundo

L'information parvenue à la ligue Iteka en date du 19 décembre 2017 indique qu'en date du 17 décembre 2017, sur la colline Yaranda, commune et province Kirundo, Nestor Rwasa a été arrêté par des Imbonerakure dirigés par le nommé Mvuyekure et Ferdinand Nduwimana, chef de colline Yaranda, ainsi que le chef de zone Kirundo rural, Eric Ndayisaba. Selon des sources sur place, ces derniers l'ont tabassé avant de le conduire au cachot de la police en commune Kirundo. Les mêmes sources indiquent que la victime serait accusée d'avoir adressé une correspondance au gouverneur de cette province lui demandant de rendre justice à la population riveraine du lac Cohoha qui s'est vue spoliée de ses propres terres.

Dans cette correspondance du 22 novembre 2017, Nestor Rwasa a demandé au gouverneur de rétablir dans leurs droits les habitants proches du lac Cohoha dont les terres ont été spoliées par les responsables d'une association dénommée « New Développement Vision ».

Cette dernière, selon la même correspondance, avait comme mission de protéger le lac Cohoha, mission qui s'est soldée par la spoliation des terres de la population riveraine du lac pour être attribuées aux autres personnes, y compris les membres de cette association, moyennant des pots de vins.

Une personne arrêtée en commune et province Kirundo

En date 22 décembre 2017, un nommé Gahiga âgé de 65 ans, membre du parti CNDD-FDD, de la colline Gikuyo, commune et province Kirundo a été arrêté par des Imbonerakure de cette colline, commune et province Kirundo et l'ont conduit à la PJ Kirundo. Selon des sources sur place, il a été accusé d'avoir conseillé à ses fils et leurs compagnons, tous Imbonerakure, de ne pas tomber dans le piège du président Nkurunziza et de voter « NON » pour le referendum.

II. ACTES D'INTIMIDATION PAR DES ADMINISTRATIFS

Acte d'intimidation en commune et province Kirundo

En date du 22 décembre 2017, au lycée Kanyinya, Aimée Laurentine Kanyana, ministre de la justice a organisé une réunion à l'endroit de tous les fonctionnaires et commerçants de la province Kirundo dans l'objectif de vulgariser le referendum sur le changement de la constitution. Selon des sources sur place, elle a menacé les personnes qui s'opposeront à ce referendum au lieu d'expliquer son contenu. Le ministre a dit aux participants que celui qui osera s'opposer et voter « NON » au referendum subira des sanctions. Aucun participant n'a osé poser de questions jusqu'à la fin de la réunion.

III. AUTRES FAITS RAPPORTES

Une grenade lancée en commune et province Gitega

En date du 22 décembre 2017, sur la colline Nyakibingo commune et province Gitega, une grenade a été lancée au domicile de Jean de Dieu Hatungimana, ancien Directeur Général de la SIP sans faire de dégâts. Des personnes ont été arrêtées par la police dont Pie Nzirubusa, pour des raisons d'enquêtes.

Trois personnes blessées en commune Mugina, province Cibitoke

Dans la nuit du 18 au 19 décembre 2017, sur la colline Buseruko, commune Mugina, province Cibitoke, le domicile de Jérôme Sinumvayaha, cultivateur et membre du parti CNDD-FDD a été attaqué par des personnes armées non identifiées. Selon des sources sur place, ces gens ont tiré, puis lancé une grenade. Sa femme Emilienne Ntacoripfa, son enfant et lui même ont été grièvement blessés. Ces derniers ont été conduits à l'hôpital de Mabayi pour recevoir des soins. Les mêmes sources ajoutent que ce couple est accusé de sorcellerie car ils étaient sur une liste de 36 sorciers qui devaient être tués avant la fin de l'année 2017.

Contribution forcée en commune Musongati, province Rutana

En date du 18 décembre 2017, sur la colline et zone Ngoma, commune Musongati, province de Rutana, vers 19 heures, Audace a été contraint de donner une somme de 50 000 fbu par Lazare Nifasha, chef de Zone Ngoma en collaboration avec le chef de position de police Ngoma accusé de n'avoir pas contribué à la construction d'une permanence provinciale du parti CNDD-FDD à Rutana.

Des tracts retrouvés en commune Buhiga, province Karusi

En date du 19 décembre 2017, vers 6 heures du matin, sur la colline Rweya, zone et commune Buhiga, province Karusi, des tracts ont été trouvés, intimidant 5 membres de la famille de Ntirandekura dont Mugisha qui est pour le moment en prison pour ne pas avoir assisté aux personnes qui étaient en danger. Ntirandekura avait assassiné 6 personnes en date du 9 octobre 2017 avant de se suicider. Ceux qui ont écrit ces tracts ont mentionné que pour se venger, ils extermineront la famille Ntirandekura qu'ils qualifient de sanguinaire.

Des vaches tuées et mutilées en communes Gashikanwa et Ngozi, province Ngozi

En date du 24 décembre 2017, des corps des vaches ont été retrouvées dans les communes Gashikanwa et Ngozi de la province Ngozi. Des sources sur place indiquent que ces vaches étaient données par le projet PRODEFI du FIDA à la population. Ces sources ajoutent que les présumés auteurs sont des Imbonerakure et les vaches tuées sont celles données aux personnes non membres du CNDD-FDD.

Deux rapatriés malmenés en commune Nyabikere, province Karusi

En date du 18 décembre 2017, sur la colline Maramvya II, Zone Maramvya, commune Nyabikere, deux policiers de la position Maramvya ont volé les biens de deux hommes dont Nicodème tous originaires de la colline Ruhuma, zone Rugwiza, commune Nyabikere, province Karusi les accusant d'appartenir aux groupes armés. Selon des sources sur place, ces deux hommes venaient de la Tanzanie.

Une personne blessée en commune et province Muyinga

Dans la nuit du 17 au 18 décembre 2017, sur la colline Sanzwe, zone Munagano en commune et province Muyinga, une fillette prénommée Dévote a été blessée à la lance par un groupe de trois personnes non identifiées, lors d'une attaque contre le domicile familial. Trois vaches qui se trouvaient à l'étable ont été grièvement blessées. Tabaro Laban, chef de ménage était absent lors de l'attaque. Il y avait quelques jours, un tract le menaçant de mort avait été ramassé chez lui. Il était accusé d'être un sorcier. Trois personnes présumées auteurs ont été interpellées.

Surpopulation au cachot de police à Rumonge

L'information parvenue à la ligue Iteka en date du 19 décembre 2017 indique que deux cellules du cachot de police à Rumonge réservées aux hommes, comptent en tout 55 détenus alors que la capacité d'accueil de chaque cellule est de 10 détenus.

Les sources sur place indiquent que les dossiers de certains détenus sont encore au stade d'instruction, d'autres devant le parquet de la République à Rumonge.

Certains de ces détenus viennent de passer deux semaines, voire un mois sans comparaître. Ils dénoncent cette détention illégale.

IV. CONCLUSION

Des violations des droits de l'Homme et allégations de violations, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des cas d'enlèvements, de tortures, d'arrestations arbitraires et illégales ciblés à l'endroit des présumés opposants du pouvoir du CNDD-FDD sont signalés.

Des actes d'intimidation organisés par des cadres du gouvernement issus du parti CNDD-FDD constituent une source de menaces à l'endroit de toute personne opposée au referendum.